

Syndicat Mixte d'Élimination
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

GUIDE DES DÉCHÈTERIES



*Avec les déchèteries,
trions malin !*

Brienne-le-Château

Lusigny-sur-Barse

Piney

Vendeuvre-sur-Barse

Les horaires

Carte d'accès obligatoire

Le passage en heure d'été ou d'hiver est conditionné en fonction du changement d'heure nationale.



Déchèterie de Brienne-le-Château

Route de Perthes-lès-Brienne
10500 BRIENNE-LE-CHÂTEAU

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9h/11h50	14h/16h50	9h/11h50	14h/16h50	9h/11h50	14h/16h50	9h/11h50	14h/16h50	FERMÉE	9h/11h50	14h/16h50
ÉTÉ	9h/11h50	15h/17h50	9h/11h50	15h/17h50	9h/11h50	15h/17h50	9h/11h50	15h/17h50	FERMÉE	9h/11h50	15h/17h50



Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

Rue du Maréchal Foch
10270 LUSIGNY-SUR-BARSE

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9h/11h50	14h/16h50	9h/11h50	14h/16h50	9h/11h50	14h/16h50	9h/11h50	14h/16h50	FERMÉE	9h/11h50	14h/16h50
ÉTÉ	9h/11h50	15h/17h50	9h/11h50	15h/17h50	9h/11h50	15h/17h50	9h/11h50	15h/17h50	FERMÉE	9h/11h50	15h/17h50



Déchèterie de Piney

ZA des Nuattes
10220 PINEY

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9h/11h50	14h/16h50	FERMÉE		9h/11h50	14h/16h50	FERMÉE		FERMÉE	9h/11h50	14h/16h50
ÉTÉ	9h/11h50	15h/17h50	FERMÉE		9h/11h50	15h/17h50	FERMÉE		FERMÉE	9h/11h50	15h/17h50



Déchèterie de Vendeuvre-sur-Barse

ZI des Varennes
10140 VENDEVRE SUR BARSE

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	FERMÉE		9h/11h50	14h/16h50	FERMÉE		9h/11h50	14h/16h50	FERMÉE	9h/11h50	14h/16h50
ÉTÉ	FERMÉE		9h/11h50	15h/17h50	FERMÉE		9h/11h50	15h/17h50	FERMÉE	9h/11h50	15h/17h50

Les apports



Dans chaque déchèterie se trouve une zone de réemploi à destination de la Recyclerie de l'Orient.

Pour un dépôt de plus 5m3
demande d'autorisation
préalable à
accueil@siedmto.fr

	Déchets verts	Gratuit dans la limite de 15 m³ /an/foyer
	Cartons	Gratuit dans la limite de 10 m³ /an/foyer
	Métaux	Gratuit dans la limite de 10 m³ /an/foyer
	Grands mobiliers	Gratuit dans la limite de 15 pces/an/foyer
	Petits mobiliers	Gratuit dans la limite de 30 pces /an/foyer
	Bois	Gratuit dans la limite de 10 m³ /an/foyer
	Gravats	Gratuit dans la limite de 10 m³ /an/foyer
	Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE)	Gratuit
	Batteries	Gratuit dans la limite de 4/an/foyer
	Tubes et lampes fluo	Gratuit
	Articles de sport et de loisirs	Gratuit

	Déchets Ménagers spéciaux (DMS)	Gratuit dans la limite de 30 pces /an/foyer
	Huiles de vidange	Gratuit dans la limite de 20L /an/foyer
	Pneumatiques VL ou Moto (sans les jantes)	Gratuit dans la limite de 4/an/foyer
	Bouteilles de gaz	Gratuit
	Piles et accumulateurs	Gratuit
	Radiographies (sans enveloppe ni compte-rendu)	Gratuit
	Verres (sans couvercle, bouchon ou capsule)	Gratuit
	Textiles et chaussures	Gratuit
	Papiers, journaux et magazines	Gratuit
	Résiduels (Tout venant)	Gratuit dans la limite de 10 m³ /an/foyer
	Articles de bricolage et de jardin Thermique	Gratuit

Déchets refusés

Produits explosifs ou radioactifs	Déchets d'amiante	Ordures ménagères	Emballages Sacs de tri
-----------------------------------	-------------------	-------------------	------------------------



L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules d'un P.T.A.C inférieure à 3,5 tonnes. Les véhicules agricoles, assimilés ou assimilables, sont limités aux véhicules agricoles munis de benne de petite capacité de type «kangourou».

Tout dépôt aux abords de la déchèterie est considéré comme dépôt sauvage passible d'une amende (contravention de 3e classe).

Si un véhicule est utilisé pour effectuer le dépôt, une amende pourra être établie (contravention de 5e classe), avec confiscation du véhicule.

Les enfants présents sur le site sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.



Infos pratiques

Adoptez le mulching !

ADOPTEZ LE MULCHING !

LE SYNDICAT PEUT VOUS AIDER A FINANCER VOTRE KIT MULCHING OU TONDEUSE MULCHING

A HAUTEUR DE 20 % ET DANS LA LIMITE DE 100 € TTC

POUR QUI ?

Chaque foyer du territoire
Une demande tous les 5 ans et dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle

COMMENT ?

Sur notre site internet ou en demandant le dossier par mail à accueil@siedmto.fr ou au 03 25 41 08 03

Composteur individuel

Le SIEDMTO propose des composteurs à prix réduit (50 % pris en charge par le Syndicat)

Plus d'informations sur :
www.siedmto.fr ou au 03 25 41 08 03

Prêt de broyeur à végétaux !

Le syndicat peut vous mettre à disposition **GRATUITEMENT** un broyeur à végétaux



Quels déchets ?

Branchages, tailles de rosiers, de framboisiers, de thuyas,...

Diamètre des déchets végétaux :
de 10 à 45 mm

Comment ?

- 1 • Réservation au **03 25 41 08 03**, une semaine avant la date de retrait
- 2 • Retrait en déchèterie après signature d'une convention et dépôt d'un chèque de caution
- 3 • Prêt du matériel sur 24 H ou 48 H
- 4 • Retour du broyeur en déchèterie

Quelles utilisations ?

Le paillage, qui consiste à recouvrir le sol avec des végétaux et qui permet ainsi de :

- réduire la pousse des mauvaises herbes et l'utilisation de produits chimiques,
- nourrir votre sol en engrais naturel,
- limiter l'évaporation de l'eau présente dans le sol et donc l'arrosage,
- protéger les plantations contre le gel.

Le compostage

Le broyat est un excellent composant pour votre compost ! Il permet d'obtenir un engrais de grande qualité en équilibrant les types d'apports.

Composteur bois
400 L ou 570 L



Composteur
plastique 400 L



Bioseau 10 L

